Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Samedi 7 chaaben 1440
13 avril 2019

N° 45

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **1770**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1770**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1772**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1776**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1777**
Avis aux créanciers **1784**
Convocations
Sociétés anonymes **1786**
Autres sociétés **1793**
Divers
Avis au public **1794**
Rectificatifs **1795**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Stratégie Actions SICAV - SA **1796**
Bilan de la SICAV Plus - SA **1798**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Création d'un GDA

- Dénomination : groupement de développement agricole des producteurs de Foret Eddouleb Sammama

- Objet : encadrement et organisation des agriculteurs

- Zone d'intervention : Sammama

- Siège social : Sammama

- Décision de création : Récépissé de déclaration du GDA délivré par Mr le délégué de Sbeïtla sous n° 224 en date de 01/4/2019.

Président de G.D.A : Bdaifi Belgacem.

2019K00047SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Approbation des Comptes

Désignation d'un commissaire aux comptes

Société des Travaux Ferroviaires

SA au capital de 4.111.940. Dinars

38, Rue Kheireddine Barbarousse 1001 - Tunis

RC : C18021997

MF : 033470H/A/M/000

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2019, enregistré à la recette des finances Rue de la Gare le 19 mars 2019 sous le numéro 19701785 et dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises le 4 avril 2019 sous le numéro 201916409, il appert que les actionnaires ont décidé :

- L'approbation des Etats Financiers de l'exercice 2017.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'année 2017

- Désignation du cabinet TO pour Talel Oueslati commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2019-2020.

2019R01066SANB2

Société TOURISTIQUE ED - DKHILA (Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 Dinars

MF : 0009091K Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) Tunis

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 28 Février 2019, enregistré le 6 mars 2019 à la recette des finances rue Ghandi - Tunis, sous le n°19801045, quittance n°25421, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 5 avril 2019, il a été décidé :

- La révocation du Président du Conseil d'Administration.

- La nomination de Mme Salwa Hentati en qualité d'Administrateur délégué de la Société avec tous les pouvoirs conférés par les statuts.

2019401650SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société BURO-TN SRL

Siège social : rue Taher Ben Achour El Yasminet 2096

Capital 50.000 dt

MF : 1453109M/A/M/000

RC : B0283962016

Suivant PV enregistré à la recette des finances El Yasminet le 26/02/2019 sous n°19700504, quittance n°M011020 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises Tunis 2 le 7/3/2019 sous le n°201911706.

Nomination de Mr Ali Kamoun Nouveau gérant de la société au lieu de Mme Amna Trabelsi.

2019R01060SRLB2

Société BOB CONFECTION SARL

Capital social : 60 000 DT

Siège social : 14 Rue Korba Ariana

Matricule fiscal : 030170K/A/M/000

Registre de commerce : B1104031996

En vertu d'un contrat sous seing privé établi le 8/5/2002 et enregistré à la recette des finances cité Mahrajene en date de 23/7/2002 et sous le n°02802719 quittance n°M90301 dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous n°D11061596, il a été décidé la mise à jour des statuts.

2019R01080SRLB2

Société : EEMAR DOORS

M.F : 1156737E/A/M/000

RC : B15114292010

Siège social : Rte Mahdia Sahline 5012

SARL - Capital social : 350.000 DT

Suivant acte SSP conclu le 31-10-2018 enregistré à la recette des finances de Sahline le 8-11-2018 sous le n°18701588 quittance n°M032269, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir le 6-12-2018 sous le n°201857690 il a été décidé l'Approbation des états financiers et Quitus au gérant de l'exercice 2017.

2019S00533SRLB2

Société FENICIA CARMENT COMPANY

SARL au capital de 20.000 DT

Siège social : 17, rue de la Parfumerie Z.I. Ksar Saïd - Manouba

RC : B017762014

IF : 1330440Q/A/M/000

CNSS : 336824 - 40

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie

en date du 8/6/2017 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher, à la date du 26/11/2018 n° d'enregistrement : 18701671, n° de quittance : M049666, les associés ont décidé :

- Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2016 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2016 et affectation du résultat;

- Approbation des conventions réglementées;

- Nomination du cabinet CMR AUDIT en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018

- Questions diverses.

Dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de la Manouba en date du 31/01/2019, sous le n°D012052014.

2019401642SRLB2

Société BE HAPPY - SARL

Siège social : 4 Rue de Jérusalem - Tunis

M.F : 1573660 Z/A/M/000

Capital : 10.000 Dinars

Suivant P.V de l'AGE enregistré à la recette des finances de Rue d'Autriche le 26/7/2018 sous le n°18105342 quittance n°77929, deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises sous le n°1573660/Z le 5/3/2019 il a été décidé ce qui suit :

- Mr Lotfi Souissi cède 600 parts sociales à Sadry Souissi.

2019401653SRLB2

MEDITERRANEAN IMPORT ET DISTRIBUTION COMPANY "MIDCO"

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.139.000 DT

Siège social : Rue 8600 N°28 Zone Industrielle Charguia Tunis Carthage 2035

RC : B0128092009

MF : 1095030/K

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 13 février 2018, enregistré à la recette des finances à Charguia, le 14 mars 2018, enregistrement numéro 18701555, quittance numéro 27462, Il a été décidé ce qui suit :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Lecture et approbation des rapports de gestion relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 ;

- Lecture, examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016;

- Affectation des résultats relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 ;

- Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives aux exercices clos le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016;

- Quitus aux Gérants pour leurs gestions relatives aux exercices clos le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016;

- Démission des Co-gérants de la Société messieurs Bassem Loukil et Walid Loukil de leurs fonctions et leur donner quitus entier, ferme et sans réserve pour l'exécution de leurs fonctions pour toute la période de leurs mandats consécutifs;

- Nomination de monsieur Adbessalem Babay en qualité de nouveau gérant de la Société pour un mandat de trois ans venant à expiration avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le clos le 31 décembre 2019 avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite des statuts;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société cabinet CMC pour un mandat de trois nouvelles années, venant à expiration avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018;

- Pouvoirs pour formalités.

Deux (2) exemplaires dudit procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 25/4/2018 sous le numéro 201821904.

2019401657SRLB2

Société «Pronetia»

Société à responsabilité limitée

Objet : achat et vente de produits informatiques

Capital : 10.000 dinars

Siège social : 5 Rue Mozart Enkhilette - Ariana

Matricule Fiscal : 1380008E

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27.8.2018 enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 22-10- 2018 sous le n°18503796 quittance n°M083647 dont dépôt a été effectué auprès du centre National du registre des entreprises, en date du 27.3.2019, il a été décidé la liquidation de la société «Pronetia» et la nomination de Monsieur Abdellatif Garram liquidateur cela suite au décès de son gérant associé Karim Garram et son associée Afifa Magraoui.

2019401662SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société GLOBAL BUSINESS

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital de 10.000 dinars

Siège social : Avenue de l'UMA Immeuble Karam app 3-7 La Soukra

Immatriculée au RC de Sfax sous le numéro B0851922004

Matricule fiscal : 898397Y/A/M/000

1) Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire datée le 23 Juillet 2018 enregistré à la recette des

finances de Gremda Sfax le 16 Août 2018 quittance n°M065578, enregistrement n°18801846 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du registre national des entreprises de Sfax le 20 février 2019 dépôt dossier n°20198600 il a été décidé :

- Le transfert du siège social de la société de la route l'Afrane km2 Markez Lemnif avenue 412 Sfax à la nouvelle adresse avenue de l'UMA immeuble Karam app 3-7 la Soukra-Ariana.

- Le changement de l'activité de l'entreprise pour passer de la vente en gros de prêt à porter à la location immobilière.

2) Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire datée le 23 Juillet 2018 enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 31 octobre 2018 quittance n°M082241, enregistrement n°18702416 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du registre national des entreprises de Sfax le 20 février 2019 dépôt dossier n°20198600 il a été décidé le désistement sur la liquidation de la société et la nomination de monsieur Slim Ketata l'associé unique titulaire de la CIN n°05387885 émise à Tunis le 9 février 2017 gérant de la société.

3) Suivant statuts mis à jour datés le 01 septembre 2018 enregistrés à la recette des finances de Gremda Sfax le 31 octobre 2018 quittance numéro M082342 enregistrement n°18802424 et Suivant procès-verbal extraordinaire daté le 01 septembre 2018 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 31 octobre 2018 quittance numéro M0082245 enregistrement n°18802417, dont deux exemplaires des deux documents ont été déposés au greffe du registre national des entreprises de Sfax le 20 février 2019 dépôt dossier n°20198600, il a été décidé la mise à jour des statuts de la société.

2019R01050SRUB2

Société KY-KS - SUARL

Au capital de 1 000 dinars

Siège social : 17 Avenue Ali Belhaouane - Bloc B - 2078 La Marsa

M.F : 000/M/A/1559624/K

Suivant PV de l'AGE en date du 28/01/2019, enregistré à la RF - La Marsa, le 22/02/2019, sous le n°19501055, Quit n°027178, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 26/02/2019 sous le n°20199679 il a été décidé ce qui suit :

- Cessation d'activité de la société.

- Nomination de Mr Mohamed Ibrahim Jebabeli liquidateur.

2019401664SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente de part d'un fonds de commerce

Suivant les actes sous seing privés suivants :

1- Acte de vente de part d'un fonds de commerce en date du 02/7/2014 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 19/12/2018 Reçu M980457 n° d'enregistrement 18206765

2- Acte de vente de part d'un fonds de commerce en date du 7/10/2014 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 5/3/2019 Reçu M019660 n° d'enregistrement 19200972.

3- Acte de vente de part d'un fonds de commerce en date du 15/6/2015 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le19/12/2018, Reçu M09846 n° d'enregistrement 18206766.

4- Acte de vente de part d'un fonds de commerce en date du 5/8/2015 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le18/12/2018, Reçu M098302 n° d'enregistrement 18206751.

5- Acte de vente de part d'un fonds de commerce en date du 5/8/2015 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le18/12/2018, Reçu M098299 n° d'enregistrement 18206750.

Les dénommés : Jallel titulaire de la CIN n°00422816 - Lotfi titulaire de la CIN n°00336633 Adel titulaire de la CIN n°00334049 - Faten titulaire de la CIN n°00700576 - Sonia titulaire de la CIN n°00798582 tous les cinq fils de Mohamed Essamaali, ont vendu à Mme Feiza Bent Younis Bouras, titulaire de la CIN n° 07056314, demeurante à Ben Arous, Rue de Guana n°4, toutes les parts leur appartenant du fonds de commerce sis à Tunis 5, Rue de Londres pour usage tous commerce.

Toute opposition doit être faite chez Maître Boutheina Mziou à son adresse au Bardo Rue El-agualba n° 1 et cela dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au quotidien «Echourouk» du 4/4/2019.

2019R01057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Fouchena le 01/4/2019 quittance n° M031365, enregistrement 19201413 Jilani Ben Khmiss Frigui a vendu à Mahdi Ben Arbi Hbibi et Hédi Ben Sadok Nasri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels servant Restaurant sis à avenue 7 Novembre Fouchena actuellement avenue la liberté.

Les oppositions doivent être faite entre les mains de l'acheteur Mahdi Hbibi son adresse sis rue Kamel Atatürk cité Wifak Fouchena "Hammem Esalem" dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 12/4/2019.

2019R01071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 16/3/2019 et 29/3/2019, enregistré à la recette des finances Cité Erriadh Sousse en date du 4/4/2019 sous le numéro 19200673 quittance n°M024375, Monsieur Khamis Ben Abdelhamid Aouf, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN n°04150437 délivrée le 18/8/1998, inscrit au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°750420Q, demeurant à «Cité Erriadh Lot n°7 Sousse», a vendu à la Société AZIZA de commerce de détail S.A inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1259149J dont le siège social est sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I 2013 Ben Arous, la totalité du fonds de commerce exploité comme commerce de Café de première catégorie au local sis à la Rue Hateb Ben Abi Taleha Cité Erriadh Sousse, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la société AZIZA du commerce de détail à son siège social sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I 2013 Ben Arous, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le même avis a été publié dans les journaux «Achorouk» et «Le Quotidien» datés du 11/4/2019.

2019R01077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Madame Nouzha necib, titulaire de la CIN n°00915760 a vendu la totalité de son fonds de commerce qui consiste en un café sis à route Msaken Cité Ettamir Sousse à Monsieur Rached Elayari titulaire de la carte d'identité n°04574103 et Mohamed Elayachi titulaire de la carte d'Identité n°02970275 par acte sous seing privé daté le 11/02/2019 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 8/3/2019 quittance n°M018984, enregistrement n°19200502.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Mehdi Louzi, Avocat à la cour de cassation sis à Rue Ibn Aljazzar Immeuble Gloulou Sousse.

Cette annonce été publiée à la Presse le 11/4/2019.

2019S00532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Aymen Kahloul Avocat à Sousse, en date du 25 mars 2019 enregistré à la recette des finances cité ryadhe Sousse le 28 mars 2019 sous le n°19200614, reçu n° 21156 Madame Marwa Azaïez épouse Khouldia, demeurant à Sahline a cédé la totalité du fonds de commerce sis à (1 Rue Mohamed Abdou cité Ryade Sousse) à monsieur M'hadheb Kachroudi demeurant à Henchir Essassi à Zaouiet Sousse.

Toute opposition aura lieu entre les mains de Monsieur Rafik Khouldia sis à cité chabab Sousse.

2019S00534FCCC2

Rectificatif

Une erreur s'est produite dans l'acte de vente de fonds de commerce conclu entre Habib Ben Saad en tant que vendeur et Sabeh Ben Salah en tant qu'acheteur et enregistré à la recette des finances de Abou ElKacem Chebbi Sfax le 7/02/2019 reçu n°19200386, enregistrement n°Mo15395 dans le sens où le fonds de commerce objet de la vente est exploité dans le local n°291 de l'immeuble Elmanar 1er étage Sfax et non pas dans le local n 303 tel qu'il a été précisé par l'acte rectificatif enregistré à la même recette des finances le 26/3/2019 reçu n°19-900956, enregistrement n°Mo3872.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 11/4/2019.

2019X00558FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 19/3/2019 enregistré à la recette des finances Elain Sfax le 3/4/2019 n°19200552 Abdlaziz Ouni titulaire de la CIN n°09122483 a vendu à Fathi Jawechi titulaire de la CIN n°00341368 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de commerce situé à route Elain Km 5.5 Sfax. Les oppositions seront reçues auprès du l'acheteur dans le local d'exploitation du fonds de commerce dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal Assabeh le 6/4/2019.

2019X00559FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances de Cité Erriadh Sousse le 7/5/2009 sous n°09200999 Quittance n°M014532 Sonia Ben Ahmed, titulaire de la cin n°5576549 a vendu et cédé à Fatma Aloui, titulaire de la CIN n°05534507, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné location costumes de fêtes, dénommé «Tasnim» sis à Av. Ettawfik n°2 Cité Erriadh Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font aux mains de l'acheteur au local concerné à, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» et «Le Quotidien» du 10/4/2019

2019A00197FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire en date du 29/3/2019 enregistré à la recette des finances de Jendouba 1 le 4/4/2019 sous le n°19001203 quittance n°M030589 Mr Youssef ben Mohamed Sediri titulaire de la carte d'identité nationale n°02540684 délivrée à Tunis le 15/10/1996 a fait une donation à sa fille Mme Safoua Bent Youssef Sediri titulaire de la carte d'identité nationale n°07874001 délivrée à Tunis le 10/02/2010.

Le fonds de commerce appartenant au local sis à 80 rue Hédi Chaker Ghardimaou et destiné à la fabrication et la vente du pain (boulangerie) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font chez le donataire à l'adresse du fonds de commerce déjà indiquée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

La dite annonce a été publiée au journal Echourouk du 6/4/2019.

2019C00049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé date le 02-10-2018 enregistré à la commune Kasserine. Il a été procédé de la part de Gassoumi Jamel domicile cité el karma Kasserine, au profit de Missaoui Nour Eddine de la totalité du fonds de commerce sis en 53 rue Habib Bourguiba pour vente des Fruits secs et des légumes en détail, avec tous ses facteurs physiques et moraux.

Les oppositions sont reçues au cabinet de maître Bouzidi Jaafer sis à Kasserine dans un vingt jours à compter de la date de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019K00046FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29/8/2016 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba le 14/11/2018 sous le n°18203832, quittance n°M086311 Madame Karn Bitan n° CIN 05738818 a vendu à Amous Sebegh n° de la CIN05784376 et à Abnir Trabelsi n° de la CIN 05070939 et à Mseeda Sebegh n° de la CIN05738507 et à Mezel Sadoun n° CIN 13407337 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de l'artisanat sis 08 bis rue de Bizerte Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 4/4/2019 au journal Essabeh page 13.

2019M00196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Dar Chaâbane El Fehri le 3/4/2019 sous n°19200498, Mr Souheil Souissi (CIN n°06337196) a vendu à Mme Donia Kdidi (CIN n°06328668) le fonds de commerce exploité au local situé à avenue 9 Avril Dar Chaâbane El Fehri pour pâtisserie et pain. Toute opposition devra être formulée au bureau de Maître Faouzi Laaribi avenue Hédi Chaker Nabeul dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 7/4/2019.

2019N00350FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date de 10/8/2017, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 15/8/2017 sous le n°17204334 quittance n°067994M.

Monsieur Ahmed Ben Saleh Jebali titulaire de la CIN n°00507604 demeurant à 18 Rue Abderahmen Ben Zied cité Tahrir Tunis a vendu à Madame Nejet Bent Hamadi Khemiri titulaire de la CIN n°05620311 demeurant à Avenue Habib Bourguiba Bizerte la totalité du fonds de commerce sise à Borej Ghamez rue du Nadhour Bizerte Café Catégorie 1.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse indiquée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk le 9/4/2019.

2019W00153FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé le 18 février 2019, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI, le 22 février 2019 (enregistrement numéro 19201017, quittance numéro 24880), monsieur Saber Ben Ayed, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08771732, demeurant au 70, Avenue Ibn Khaldoun, Ariana, pour son compte en qualité de bénéficiaire du droit au renouvellement du bail commercial et pour le compte de la société unipersonnelle à responsabilité limitée de droit tunisien AMAL DHAFER MAKE UP & HAIR BEAUTY SUARL (représentée par son représentant légal), immatriculée au registre de commerce de l'Ariana sous le numéro B0341162014, ayant pour matricule fiscal le numéro 1325954 E, eu égard au fait que son siège social se trouve à la même adresse que le local commercial objet du contrat, soit sis au 23, Avenue de la Liberté. El Menzah 5, 2037, Ariana El Médina, Ariana, a vendu à la société H2A PATISSERIE (représentée par son représentant légal), société à responsabilité limitée de droit tunisien, immatriculée au registre de commerce de Tunis (APII) sous le numéro 6018012019, ayant pour matricule fiscal le numéro 1602817 R et dont le siège social est situé à l'International City Center 3, bureau 2-3, Centre Urbain Nord, 1082, El Menzah, Tunis - Tunisie, le fonds de commerce destiné pour l'exercice de l'activité de coiffure et beauté, parfumerie et produits de beauté en détails, se trouvant au sein d'une partie du RDC de la Villa de Béchir Sabbagh, sis à l'Avenue de la liberté, numéro 23, El Menzah 5, représentant le magasin numéro 01, d'une superficie approximative de 40 m², situé entre le magasin numéro 02 et le magasin loué par monsieur Bassem Jarraya, le tout inscrit au registre de commerce du vendeur

sous le numéro B0341162014 sous le cadre de la SUARL dénommée AMAL DHAFER MAKE UP & HAIR BEAUTY, ledit fonds de commerce vendu avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera faite dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne au domicile élu, soit à l'adresse du siège social de l'acheteuse la société H2A PATISSERIE, sise à l'International City Center 3, bureau 2-3, Centre Urbain Nord, 1082, El Monzah, Tunis - Tunisie.

Ce même avis a été inséré aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 3 avril 2019.

2019401636FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 02 mars enregistré à la recette des finances Denden le 12/3/2019 sous le n° 19200556 quittance n°M016550, Mme Latifa Chabchoub, titulaire de la CIN n°01275906 a vendu à Messieurs Mohamed Marsali titulaire de la CIN n°09178275 et Ahmed Soltan, Marsali à son fonds de commerce sis au 17 Avenue de l'indépendance Manouba Centre Ben Arous à usage «Pizzeria» avec tous ses éléments matériels et incorporels. Les oppositions seront reçues entre les mains des acquéreurs sus mentionnés dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT en leurs domicile 09 Rue des Roses, Oued Gueriana, Manouba Centre.

Cet avis a été publié au journal Assabah le 11/4/2019.

2019401643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat signé légalisé en date du 26 mars 2019

Auprès de l'arrondissement municipal de Mégrine sous le n°4836 et enregistré à la recette des finances rue al Jazeera sous le 19200629 en date du 27 mars 2019.

Murad Ben Arousi Chamakh CIN 07004443 a vendu concédé et cèdé la totalité du fonds de commerce à M Salah Ben Ali Eidudi CIN 05177328 le local sis au n°35 Rue A Sahel 1027 Sidi Bachair consistant au commerce de quincaillerie Produits A Base de Fer et de Graisse et Peinture et de Verre avec tous les éléments matériels et moraux.

Toute opposition est possible au bureau de maître Samy Belaid avocat prés la cour d'appel sis au 2 Rue Labid Lafayette Tunis 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019401656FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisé à la municipalité Sousse en date du 10/01/2019, enregistré à la recette des finances de Gaafour, le 11/01/2019, quittance n°M000639, Mr Mohamed Ben Mahamed Ben Belgacem Taib, demeurant à Ksar Ouled Bou Baker Bir Ahmar Tataouine pour son nom et au nom de son frère Mr Belgacem Ben Mahamed Ben Belgacem Taib a vendu à Mr Habib Ben Mohamed arbi Oueslati demeurant à Gaafour, Siliana, la totalité du fonds de commerce, sis au local situé Rue Okba Ben Nafeaa Gaafour Siliana, exploité en vente de fruits secs et prends le nom «vente de fruits secs».

Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau du Maître Mohamed Bergaoui Avocat sis au b 02, Rue Okha Ben Nafeaa Gaafour Siliana, dans un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 10/3/2019, page 14.

2019401663FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 5/3/2019 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 28/3/2019 quittance n°48146 enregistrement n°19201858 Mme. Hamida Bent Abdessalem El Bech titulaire de la CIN 010622525 délivrée à Tunis le 8/01/1996 a vendu un fonds de commerce d'un magasin, sis au 12 Cité Jamil El Menzeh 6 (complexe cité des loisirs) Tunis à :

- Mr Mohamed Ben Sadok Ben Baccar Ben Youssef titulaire de la CIN 04778918, délivrée le 18/01/2003.

- Mr Imed Ben Mohamed ben Ahmed Boudidah titulaire de la CIN 00771331 délivrée le 27/7/2018.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au Journal quotidien du 14 avril 2019.

2019401667FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location soussigné le 18/10/2016, enregistré à la recette des finances d'El Yassminet, le 28/3/2019 sous le n°15300757 quittance n°M018456 Mr El Jarbi Sameh, titulaire de la CIN n°08267466 loue la totalité d'un fonds de commerce prévu pour (commerce de viande) du local sis à 05 Av Faycel Ben Abdel Aziz Nouvelle Madina Ben Arous à Mr Ben Sassi Wissem, titulaire de la CIN n°06376018.

Les éventuelles oppositions doivent être déposées chez Mr Ben Sassi

Wissem au local sis 05 Av Faycel Ben Abdel Aziz Nouvelle Médina Ben Arous, dans un délai de 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été déjà publié au journal Echourouk le 12/4/2019.

2019R01069FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Radés le 27/3/2019 Mr Mohamed Noemen El Mabrouk a loué à Mr Mohamed Awayti la totalité du fonds de commerce sis à 89 Av. République, Radés, pour une période de un an allant du 8/3/2019 au 7/3/2020.

Le présent avis a été publié au journal Chourouk le 11/4/2019.

2019R01078FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistre le 28 janvier 2019 à la recette des finances d'Hammamet Quittance n° M012251 Enregistrement n° 19300455, Monsieur Ali Ben Ali Moussa donne à titre de location le fonds de commerce (gérance libre) à Monsieur Chokri Ben Abdkarim Ben Ali Labib cin n°06584529 son espace Fruits Secs sis à avenue de la libération 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels pour une période de deux ans à partir du 01/2/2019 jusqu'au 31/01/2021, les oppositions concernant la dite location seront adressées à la demeure du maître Labib Boulila Nabeul. Publiées au journal Essahafa le 10/4/2019.

2019N00351FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances en date du 02/4/2019 n°19301569 quittance n° M048067, la société ESCAPADE société à responsabilité limitée au nom de son représentant légal a loué à Amor Ben Abdelaziz, la totalité du fonds de commerce destinée pour l'activité d'un restaurant avec tous les éléments corporels et incorporels sis à 139 avenue Assad Ibn Al Furat Hammamet. Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Nabil Ati Avocat sis à l'avenue Avenue du Koweït 3ème étage bureau n°31 Hammamet, dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T, cette annonce a été publiée au journal "essahafa" le 11 avril 2019.

2019N00352FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous signé, daté et signé à la municipalité de Ras Jebel sous numéro 3847 du 25/4/2016 et enregistré à la recette des finances Ras Jebel le 25/4/2016. Enregistrement n°16301382 quittance n°M025010, monsieur Mondher Ben Salem Ben Hassen Driss a loué à madame Khalthoum Ben Abdallah Ben Wahada résident à rue Abdelwahed Hamda Ras Jebel tout le fonds de commerce pour la commercialisation de produits quincailleries et électriques situé à l'avenue 14 janvier Ras Jebel de un an débutant le 01/01/2016 pour le montant de loyer salarial de deux cent cinquante dinars (250.000).

La publication de cet avis a eu lieu aux journaux le Quotidien et Echourouk le 6/4/2019.

2019W00152FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date de 5 mars 2019, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 6 Mars 2019 sous le n°19301091 quittance n°21587.

Monsieur Mohamed Ben Romdhane titulaire de la CIN n°05672528 demeurant à Rue Hsan Nouri n°151 Bizerte a loué à Monsieur Walid Zaara titulaire de la CIN n°08956778 la totalité du fonds de commerce sise à rue Hsan Nouri n°151 Bizerte vente accessoires téléphones portables avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse indiquée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk le 9/4/2019.

2019W00154FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des fans de bir el bey.

Adresse : 16 avenue de Carthage Bir El Bey Hammam Chatt 2055.

Objectifs : le développement de la ville de Bir El Bey de la délégation de Hammam Chatt dans le domaine social, culturel et économique.

Membres :

Samir Ben Ayed : président - Décorateur.

Habib Ben Aissia : vice président - Chef de service ministère de la femme de la famille de l'enfance et des seniors.

Nejemeddine Khedher : Secrétaire Général - chef de groupe garde nationale.

Walid Dridi : Trésorier - gestionnaire.

2019R01058APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Longue vie

Objectif : Contribuer au développement des soins pour les retraités et les personnes âgées

Adresse : Rue Bayram Ettounssi, cité Agence foncière d'habitation - 9000 Béja

Présidente : Hanen Ben Hamed / Vice président : Sami Fatnassi

Secrétaire générale : Imene Jabri / Trésorier : Moncef Jemai.

2019R01059APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne de Chiens de Chasse.

Adresse : local de l'association régionale des chasseurs du gouvernorat de Monastir.

Objectifs :

- La participation à la conservation des chiens de chasse

- La participation à l'encadrement des chasseurs et des éleveurs de chiens de chasse en les renforçant par des conseils et des informations sur la santé et la prévention des maladies chez le chien.

Les membres :

Président : Hosni Ben Afia

Vice président : Sofiane Toumi

Secrétaire général : Skander Mezri Mahjoub

Trésorier : Mohamed Mhalla

Consultant technique : Samir Douik.

2019R01067APSF1

Constitution syndic des copropriétaires

Suivant le règlement de constitution en date du 18/3/2019 enregistré à la recette des finances de Djerba le 3/4/2019 sous le numéro de Quittance M036594 et numéro d'enregistrement : 19801275.

Et suivant le PV de réunion de syndicat le 18/3/2019 enregistré à la recette des finances de Djerba le 02/4/2019 sous le numéro de Quittance M035708 et numéro d'enregistrement : 19801252.

Il a été constitué le syndic du complexe médical Djerba :

Médical center sis à Houmet Souk Djerba

Dénomination : Syndic du complexe médical Djerba Medical center

Siège social : Complexe médical Djerba Medical center, Route Sidi Salem km 1 Houmet Souk Djerba

Nombres de membres : 28 personnes

Président de syndic et responsable trésorerie : Monsieur Ben Hassen Elmoez

Membres exécutifs : - Monsieur Anis Jrad (Sercétaire Général)

- Monsieur Bouzid Tarek.

2019M00197APSF1

Homologation de résolutions

Convocation à la réunion des copropriétaires de l'immeuble Dalia du 3/5/2019

Madame et Monsieur, les copropriétaires de l'immeuble Dalia, sise à Enasser 2, suite à la non obtention du quorum lors de la réunion du 25/01/2019, vous êtes convoqués de nouveau à assister à la réunion de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 3/5/2019 à immeuble Dalia à 18h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la démission du comité du syndic

- Nomination du nouveau comité du syndic

- Questions diverses.

2019401641APSF2

Assemblée générale du 30 mars 2019

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES

Résidence Carthage - Gammarth Supérieur

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat des propriétaires de la Résidence Carthage du 30 mars 2019 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 3/4/2019 sous numéro 19701943 quittance n°53643, dont un exemplaire a été déposé à la municipalité de la Marsa en date du 4/4/2019, il appert que l'Assemblée générale des propriétaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2018 ;

- Attribution de quitus pour la Présidente, du Syndic pour la gestion de l'exercice 2018 ;

- Election de Mme Hédia Kedadi, Présidente du syndicat des propriétaires de la Résidence Carthage avec les pouvoirs tels que définis par la loi et le règlement de copropriété en vigueur, et ce pour une période d'une année commençant le 31 mars 2019.

2019401652APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet de Maître Mohamed Samir Abdellah

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T), S.A, en la personne de son représentant légal, R.C n°B187881996, ayant élu domicile à l'Arab Debt Recovery (A.D.R), en la personne de son représentant légal, son siège au 5, rue Talleyrand - 1002 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Samir Abdellah, Avocat à la cour de cassation, Imm. «L'étoile du nord» - Bloc B - Centre urbain nord -1004 Tunis, M.F : P/A/0186707G.

Les parties saisies : 1- Société Les Carreaux de Zaghouan, en la personne de son représentant légal, R.C n° 112, M.F inconnu, son siège social est à la zone industrielle de Zaghouan.

2- Ahmed Taoufik Abbes, C.I.N n° 00569032, demeurant au 30 Rue Ibn Rachik - Tunis.

3- Mohamed Habib Abbes, C.I.N n° 00115201, demeurant au 11 Rue Med Bjaoui - El Kram - Tunis

4- Houcine Klich, C.I.N n°00212696, demeurant à la zone industrielle de Zaghouan.

Immeuble à vendre : immeuble non immatriculé situé à l'angle de la l'avenue de la république et la rue Mustapha Manfalouti à la zone industrielle de Zaghouan, il consiste d'un terrain d'une superficie de 5000m² entouré par une clôture de 2 mètres de hauteur et contenant deux unités industrielles indépendantes :

- Le premier atelier : est situé à droite à l'entrée de l'immeuble. Il est exploité par la Sté ASAM en tant qui atelier mécanique. Il est d'une superficie de 802 m², il comprend une cour, un atelier industriel mécanique d'une superficie couverte de 476 m². Revêtement du sol en béton armé et toiture en charpente métallique.

- Le deuxième atelier : exploité auparavant pour fabriquer le carrelage, il est en location au profit de la Sté Ghassan Kaddour. Il comprend un grand atelier industriel en état de négligence d'une superficie de 1 265 m2. Le sol est en béton armé et le plafond en tôle. Derrière l'atelier se trouve un dépôt couvert d'une superficie de 40 m².

Derrière le premier atelier, il y a un atelier pour la maintenance des équipements d'une surface couverte de 104 m². A l'ouest de la propriété, et sur l'avenue de la république se trouve l'administration de la Sté. Elle comprend un r-d-c et un étage avec plusieurs bureaux, une salle de réception, des pièces et des toilettes d'une surface couverte de 207 m². Le sol est en brique, dalle en béton armé, portes et fenêtres en aluminium. Ce bâtiment est complètement négligé. L'immeuble bénéficie d'un excellent emplacement dans la zone industrielle adjacente à la zone urbaine, dans la ville de Zaghouan, et doté de toutes les commodités.

Mise à prix : Huit cent soixante trois mille neuf cent vingt dinars (863.920.000 dinars) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu Le treize mai deux mille dix neuf (13/5/2019) à partir de 9 H du matin, devant la chambre des criées près du Tribunal de première instance de Zaghouan.

La visite du lieu de la vente : Tous les jours, suivant l'horaire administratif.

- Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix, ou par chèque certifié ou par caution bancaire définitive.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. Le Gouverneur compétent.

2019R01068VEPA1

Vente aux enchères publiques

La vente aura lieu le mardi 14/5/2019 à partir de 9h à l'audience des criées au tribunal de première instance Sousse 2.

Partie saisissante :

Société COSOBOIS, SARL, inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de première instance Sousse sous le n°B1109581997, matricule fiscal n°0010543 JAM000 ; son siège sis n°2 route Msaken Sousse.

Partie saisie :

Mohamed Farhat commerçant, rue Avicenne (Ibn Sina) n°6, Hammam Sousse.

Avocate poursuivante :

Maître Maarouf Bouraoui Rym, rue Belajouza n°2, le Trocadéro, Sousse.

Désignation du bien à vendre :

Le bien à vendre se constitue à des parts indivises de la partie saisie dans le terrain objet du titre foncier n°23987 Sousse, situé à Hammam Sousse, gouvernorat de Sousse, le nombre des parts est égale à 311,5 du total des 623 parts, refs d'immatriculation : date 16/8/2004, Sousse, (n°272/vol314).

L'immeuble saisi fait l'objet des hypothèques suivantes :

- Une hypothèque au profit de la BIAT d'une valeur de 5 mille dinars, refs d'immatriculation (date 5/4/2007, Sousse, n°84/vol 414)

- Augmentation de la valeur de l'hypothèque au profit de la BIAT de 5 mille dinars, refs d'immatriculation (date : 5/3/2010, Sousse, n°411/vol 536)

- Une hypothèque au profit de la BIAT d'une valeur de17 mille dinars refs d'immatriculation (date : 11/01/2013, Sousse, n°208/vol 1).

Mise à prix

La mise à prix est fixée à 68.840.000 dinars.

Visite de l'immeuble et horaires de visite :

La visite des lieux s'effectue tous les jours de la semaine.

Le cahier des charges est consultable à l'étude de l'avocate poursuivante et au greffe du tribunal de première instance Sousse 2.

Ne peuvent prendre part à la vente que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix.

2019S00523VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le jeudi 16-5-2019 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Taher Rkik, travailleur, demeurant à Bni Hassen.

Le débiteur saisi : Khaled Ben Béchir Ben Younes Kaibi, travailleur, CIN 05554346 du 02-4-1999, demeurant à Route de M'saken Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Lazreg Sonia, Avocate à la cour, sise à Avenue Commandant Béjaoui Immeuble Sousse Tower Sousse. MF 798311S/tel 73219757.

Le bien immobilier mis en vente : La totalité du titre foncier 67125 Sousse nommé «El Batna» appartenant au débiteur saisi, situé à Cheikhat Bni Rabiaa, délégation M'saken gouvernorat de Sousse, constitué de la parcelle n°423 du plan cadastre de Sousse secteur C, il s'agit d'un terrain agricole tel au surplus qu'il résulte du plan établi par le service topographique et immatriculé par le décret du 20-02-1964 et par décision du président du tribunal immobilier de Sousse le 10-4-1993 sur réquisition du 23-01-199 sous le n°56865 TIS, la superficie totale est de 3655 m².

Référence d'Immatriculation volume 215 n°233 journée 30-11-2001.

Mise à prix : Soixante treize mille cent dinars (73.100,000 d) en plus des charges qui seront tarifiées par le tribunal.

La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour au temps de travail.

Observation : Pour la consultation du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2019S00524VEPA1

Vente de la moitié indivisible de la propriété aux enchères publiques

Yassin kmiha

Avocat à Sfax 27 Rue Haffouz Imm Anis Sfax.

Matricule fiscal : 1012590/H

1- La poursuivante : chafika Al-Awedni, cin n° 05326994 résidante à la route Mahdia, km10 Sfax.

2- Le Saisi : Salim bin Mouldi Al-Badrani, cin 08410457, ouvrier, résident route saltnia km 7 impasse ennedi à Sfax.

3- Avocat Poursuivant : Maître Yassine Kmiha, 27 rue haffouz Imm Anis, 4 Eta Sfax.

4- Article unique : Toute la moitié indivisible du terrain cité à route saltnia km 7 impasse lajmi ruelle n°1 Taher Gharsa à Sfax clôturé de tous ses côtés et au milieu de celui-ci pour construire une habitation au rez-de-chaussée de cette partie du total, compte tenu du bâtiment mentionné à environ 480 m, mesuré du coin de la tribu ouest à l'est légèrement incliné au creux de 10,65 m puis à la grotte 0.10 puis à l'est 12,85 m puis vers la grotte 17,70 m puis vers l'ouest 18,45 m puis vers la cavité 17,10 m puis vers l'ouest légèrement incliné pour s'embrasser 4 m et enfin pour s'embrasser 35,35 m d'où le départ Quais. Les limites de cette pièce mentionnant l'épouse de la personne recherchée du côté ouest de la propriété sur le roi d'Abdul Razzaq bin Masoud et le côté tribal Aqarali, roi d'une personne nominée Ahmed et de la communauté tribale orientale de deux sociétés avec une propriété sur le roi de Bilal et un groupe foncier avec propriété sur la propriété de Zuhair Zmait et la zone subterranéenne, A l'est de la propriété est finalement mentionné, et un groupe occidental de 4 m de long avec l'entrée commune mentionnée ci-dessus. Toutes ces frontières sont stéréolypées avec des murs de clôture d'une longueur totale d'environ 116 m et d'une hauteur totale comprise entre 2,10 m et environ 2,50 m, construits en pierre et dont la plus haute est en brique avec des colonnes et des ceintures en béton armé et toutes les façades sont en grande partie peintes.

Parsemée du niveau du côté donnant sur l'entrée commune, une grande ouverture équipée d'une porte en fer avec des couches de plastique transparent d'une largeur d'environ 3,5 m et au niveau de la communauté tribale à l'est une petite ouverture équipée d'une porte en fer d'une largeur d'environ 1,05 m décrite par l'épouse de l'ouverture temporaire requise.

En termes de composants et de véhicules, comme indiqué sur l'oeil à la date de l'essai, le bâtiment de l'habitation a une superficie totale d'environ 147 m, le tout couvert, qui se compose d'un grand salon et d'un couloir répartis dans une cuisine équipée d'une table chauffée par un lave-vaisselle et de robinetterie en marbre et de robinetterie en marbre de la planche Toilettes et buanderie, et trois chambres, dont une chambre tribale occidentale avec ses propres toilettes équipées d'une baignoire, de toilettes et d'un lavabo, car elle est composée d'une piste extérieure qui se connecte à toute la surface du bâtiment et est reliée au sol indépendamment de tous les espaces susmentionnés.

En termes de composants et de véhicules, la plupart des terrains de cette propriété entourant le bâtiment de l'habitation en question sont situés sur un terrain construit et pavé d'environ 300 m, certains dans la zone tribale à une altitude d'environ 0,50 m sous la forme d'une véranda ouverte et d'une hauteur restante d'environ 0,20 m sous la forme d'un promeneur, tous les éléments composant ces sols. Classé selon l'état de la réalisation récente.

En ce qui concerne l'état du bâtiment et la date d'achèvement des travaux, tous les logements susmentionnés sont classés dans la catégorie moderne et relativement complexe, ainsi que dans les composants et équipements relativement sophistiqués.

IL sont également entièrement construits, transformés et décorés, à l'exception des façades extérieures qui ne sont pas encore peintes en graisse.

Les fondations de cette maison et de sa structure sont construites en béton armé. Les sols de ses espaces sont tous construits en karlaj, à l'exception des espaces de cuisine, de la salle de bain et du cycle de l'eau où sont situées les extrudeuses. Les murs extérieurs sont construits en briques épaisses et à l'intérieur des briques en platine. Le plafond des veines est recouvert de gypsum décoratif. Peintes et peintes, dont certaines parties se trouvent à l'intérieur de la cuisine, de la salle de bain et des toilettes sont recouvertes de céramique peinte en couleur. Toutes les façades extérieures du bâtiment sont toujours peintes main non peintes. Alolemonyum et rideaux pour les fenêtres mobiles et est toujours pas protégés par la prévention du fer et de la santé et électrique haute de gamme de son type d'équipement, la plupart du temps fait maison.

En termes d'installations et d'équipements de base, celle propriété est associé aux réseaux publics d'eau potable et d'électricité,

5- La Mise à Prix : est fixé à 75 mille dinars.

6- Date de l'adjuration : est fixée à lundi 20/5/2019 à 9 heures et plus.

7- Lieu : tribunal de première instance de Sfax sis rue Abou al Kacem Echabbi Sfax.

Note : Visiter la propriété est possible pendant la journée.

2019X00557VEPA1

Vente aux enchères publiques après saisie immobilière

Etude Me Mohamed Tahar Turki

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le mercredi 13/5/2019 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax et conformément au cahier de charge objet de l'affaire n°5306 ventes aux enchères publiques.

Partie poursuivante : Mohamed Ali Ben Mohamed Ben Elmekki Hbaeib, titulaire de la cin numéro 08878628, demeurant dans son domicile élu chez Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation. 31 Avenue Farhat Hached Sfax. En sa qualité de saisissant détenteur du jugement de licitation.

Partie saisie : Mokhtar Ben Essessi Ben Mohamed Ghammougui, titulaire de la cin numéro 01098901, demeurant à la route Gremda km 01 avenue Imam Melik n°4 Sfax. En sa qualité de partie saisie défendeur dans l'affaire du jugement de licitation.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation, 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Matricule fiscal : 630104/N/A/P/000.

Immeuble saisi :

Le terrain objet de la vente est la propriété du poursuivant et du poursuivi qui ont chacun dans l'indivision 135/270 parts, et ayant fait l'objet d'un jugement de licitation rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax le 9/12/2016 sous le n°19835 et confirmée par l'arrêt rendu par le tribunal d'appel de Sfax le 7/11/2018 sous le n°74406.

Ce terrain est sis à la route de Téniour km 1.5 dans une zone résidentielle au bord de la route et d'une allée commune et de superficie de 270 m² et elle est la parcelle 8 objet de la totalité du titre foncier dit «ESSAADA 138» n°7854 Sfax.

Est limité au sud-est par la parcelle 9 propriété d'un tiers et au nord-ouest par la parcelle 9 appartenant aux héritiers Gharbi et au nord-est par une allée sans issue et au sud-ouest par la route téniour ; Elle renferme du côté nord-ouest une très ancienne bâtisse délaissée constituée de 2 chambres et d'une cuisine et salle d'eau.

Mise à prix : Deux cents quarante-trois mille dinars (243.000,000 DT) pour la totalité du bien saisi.

Observations : -la visite de l'immeuble se fait aux jours et heures de travail, la vente se fait conformément aux dispositions ci dessus citées et la consultation du cahier de charge se fait soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix à savoir 81.000,000 DT.

- L'autorisation du gouverneur est exigée pour les étrangers.

2019X00562VEPA1

Vente aux enchères publiques

Deuxième audience

Poursuivant : Etablissements masmoudi représenté par son gérant Abdellatif Masmoudi C I N 01162754 ; demeurant route Mahdia km7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage appartement n°6 Sfax. IF 441631 EAP000.

Partie saisie : Mehdi Habka ; demeurant route Mahdia km19 aguerba Amra Sfax CIN 03925271.

Immeuble saisi : la totalité de la moitié à l'indivis de l'immeuble sis à Aguerba Bou Derbela Amra Sfax composé d'un local 163 m² constitué de 3 pièces ; salon, cuisine, SB W et véranda non carrelé et un terrain de 900 m² délimité au sud Mabrouk Touhami, au nord Miled Ben Farhat à l'ouest passage et à l'est Bechir Farhat.

Mise à prix : vingt un mille six cent soixante sept dinars et 800 millime (21667.800 D) après réduction.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi vingt mai deux milles dix neuf (20/5/2019) à partir de 9 heures dans le cadre d'affaire 5291 à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2019X00563VEPA1

Vente aux enchères publiques

Deuxième avis

Poursuivant : Etablissements masmoudi représenté par son gérant Abdellatif Masmoudi C I N 01162754 ; demeurant route Mahdia km7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage appartement n°6 Sfax.

Partie saisie : Maher Ben Farhat ; demeurant Aguerba Bou Derbela Amra Sfax CIN 05315998.

Immeubles saisis : la totalité de la moitié à l'indivis de l'immeuble sis à aguerba bou derbela amra Sfax délimité au sud passage, au nord agrbi ajnaf à l'ouest rue et à l'est Salhi Agrbi composé d'un terrain de 567 m² et un local 124 m² constitué de 2 pièces ; salon ; cuisine; véranda non carrelé équipé d'eau et d'électricité.

Mise à prix : Cinq mille quatre cent dinars (5400.000 D) après réduction.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi vingt Mai deux milles dix neuf (20/5/2019) à partir de 9 heures dans le cadre d'affaire 5290 à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2019X00564VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix

A la demande de :

- Monsieur Taieb Daoud, immatriculé au registre de commerce sous n°B0726462006, titulaire de la Carte d'identité nationale n°01678742, titulaire d'une boulangerie, ayant élu son domicile chez maître Anis El Felah, avocat demeurant au 68 Avenue Mongi Slim Nabeul.

Contre :

Monsieur Ezzedine Ben Massoud Ben Belgacem Ben Massoud, non immatriculé au registre de commerce, titulaire de la carte d'identité nationale n°03627057, employé dans une société, demeurant à la Rue Salem Karouia Ben Khiar.

A la diligence de :

Maître Anis El Felah Avocat près la cour de cassation demeurant au 68 Avenue Mongi Slim Nabeul.

Immeuble à vendre :

L'immeuble saisi consiste en une villa de type ancien de 79 m² soit 79 parts objet de titre foncier dénommé «Saida» n°552093 Nabeul sise à Beni Khiar rue «Salem Karouia» composée d'un salon de deux chambres à coucher, cuisine, salle d'eau et toilette, séchoir, le toit de la première chambre et le salon de type arabe (قبو عربي) et le reste sous forme de dalle, portes et fenêtres en bois renforcées en façade par du fer forgé. Le voisinage consiste en la demeure de Mohamed Dhaoui du côté Sud, la demeure de Habib Saayed du côté Nord, la demeure d'Ahmed Sallami du côté Est et du côté Ouest rue «Salem Karouia» d'où l'entrée.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à 41.492D130 après réduction de 40% frais en sus.

Les hypothèques :

Hypothèque conventionnelle au profit de «Attijari Bank» à titre de garantie de paiement d'un montant de 39.000D000 en principal.

Date et lieu de la vente : Lundi le 20/5/2019 à partir de 8h et demi du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Nabeul.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine.

Observation :

1/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix, et se faire représenter par un avocat.

3/ Pour prendre connaissance du cahier de charges, et visiter les lieux, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2019N00347VEPA1

Vente aux enchères publiques

Demandeur : Najeh Ben Abdelaziz Amari, CIN 07533902 demeurant Bouhajla Kairouan.

Défendeur : Ahmed Ben Fredj Chrigui, 02030568) demeurant avenue Jomhoria Ksar Hlel Monastir.

Suivant décision du tribunal de première instance de Monastir en date 22/4/2015 sous le n°34819.

Immeuble à vendre : la totalité des parts indivises revenant au défendeur soit :

1- 2831.09 parts revenant au défendeur dans le terrain objet du titre foncier n°107 Kairouan sis Ligtitir Bouhajla.

2- 3374,75 parts revenant au défendeur dans le terrain objet du titre foncier n°14510 Kairouan sis Ligtitir Bouhajla.

3- 1761,2 parts revenant au défendeur dans le terrain objet du titre foncier n°1956 Kairouan sis Ligtitir Bouhajla.

Mise à prix : la mise à prix est de 26.531,926 dinars suivant l'expertise de Mr Maher Mtibaa Et Ali Kedher du 13/3/2019

Date de la vente:la vente aura lieu lundi 13/5/2019 à 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Kairouan.

La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures ouvrables.

Observation : pour participer aux enchères il faut consigner 1/3 du prix suivant ordonnance de Mr le président du tribunal de 1ère instance de Kairouan et présenter le reçu à l'audience.

Pour tous renseignements se référer aux cahiers des charges aux greffes du tribunal de 1ère instance de Kairouan n°1442 ou au cabinet de l'avocat poursuivant Société WIFAK des Avocats représentée par maître Asma Soussi Guiaddah avocat à la cour de cassation, sis rue Mohamed Hlioui Kairouan, M.F 979511/F.

2019H00090VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

La vente immobilière aura lieu mardi 14/5/2019 à 9 heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid.

Le saisissant : Moncef Ben Dhaw Kadri, demeurant à Essaida Ergueb Sidi Bouzid son avocat poursuivant Maître Abdelwaheb Said Avenue Ahmed Tlili Sidi Bouzid.

La partie saisie : 1- Eljiya Bent Ali Ben Messaoud Akermi, demeurant à Ergueb Sidi Bouzid.

2- Wahiba Bent Ali Ben Messaoud Akermi, demeurante à Ergueb Sidi Bouzid.

3- Ayda Bent Ali Ben Messaoud Akermi, demeurante à Ergueb Sidi Bouzid.

L'immeuble saisie : objet de la vente : la propriété fait l'objet de la mise en vente dans un immeuble de deux étage, le thème de l'immobilier n°88176 Sidi Bouzid nommé «cirine» dont la superficie totale est (02 ART ;47 centiares) divisée en 247 divisions Numéro 1 du numéro de la pièce 1 et situé à Ergueb Sidi Bouzid au niveau de l'intersection de deux rues Mohammed al-akrmi bachlouna et la rue Elghazali, la propriété est située à l'Est Dar al-bacha et al-ma'asara, et l'ouest de la rue Mohammed Al-arbi Bachlouna, nord rue elghazeli et sud société elquawefil et Hassan Omri, le bâtiment est situé sur toute la propriété du rez-de-chaussée et du haut sur seulement une partie du rez-de-chaussée du coté des deux rues.

Le rez-de-chaussée est situé dans la zone de la parcelle dans trois magasins ouverts sur la rue Mohammed el Akermi Bachlouna et le reste est une habitation composée de deux entrées donnant l'insecte des rues et d'un couloir menant au dernier étage, un très grand centre, une cuisine, deux salons et trois chambres à coucher et un hall arrière pour la ventilation ses murs extérieurs sont construits en pierre d'une largeur de 50 cm, ses murs intérieurs sont tous construits avec une roue et son toit est surélevé avec des colonnes de béton armé, le plafond est «un tapis de dalle» en béton armé et le rez-de-chaussée est recouvert de parterre.

- L'étage supérieur est un toit au-dessus du rez-de-chaussée, de la piste et de l'habitation se compose d'une cuisine et d'une salle de bains,deux chambres et deux balcons donnant sur les rues adjacentes de la propriété et un escalier à ciel ouvert cette habitation à ses murs extérieurs et son intérieur construit du salaire et un toit surélevé sur des piliers en béton armé et le tiot est construit d'une sorte de tapis en béton armé et le logement est en bon état et est nouvellement construit et la salle de bain est équipée d'une douche et WC avec siège et le sol et les murs sont recouverts de vantants et troc, la cuisine est également équipée d'un hall d'entrée et le plancher du logement de l'étage supérieur est recouvert de parterre.

L'immobilier fait l'objet de saisie est situé au centre de la région centrale de ville d'ergueb et les quartiers résidentiels populaires comme il est situé à l'intersection de deux routes.

L'expert a estimé que la valeur financière par mètre est de cinq cent soixante dinars (560.000d) au rez-de-chaussée et de cinq cent soixante-deux dinars (562.000d) par mètre à l'étage supérieur et les magasins de la propriété, deux d'entre eux fermés et non exploités et un magasin ouvert et son revenu habituel est estimé à quatre vingt-huit dinars (1.800.000d) par an.

Ou il s'est rendu compte que le terrain sur lequel la construction est estimé à un 247 mètres carrés et sa valeur financière est estimée à vingt huit mille quatre cent cinq dinars (28.405.000d) et construit au-dessus,

magasins sur une superficie de soixante mètre carrés valant trente six mille dinars (36.000.000d) le rez-de-chaussée à une surface plane 187 mètre carrés sa valeur financière est de soixante-dix-huit mille cinq cent quarante dinars (78.540.000d), l'étage supérieur a une habitation sur une zone de 90 mètre carrés sa valeur est estimée à quarante cinq mille et neuf cent dinars (45.900.000d), et après avoir identifié les prix actuels du travail et traité actuellement avec cette région, l'expert «Mohamed Habib Bouzidi» a estimé selon l'ordonnance sur requête n°12323 du 20/02/2019 délivré par le président du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid.

Mise à prix : cent quatre vingt huit milles huit cent quarante cinq dinars (188.845, 000d).

Visite de l'immeuble : Durant toute la semaine de 10 h du matin jusqu'à 16 h et pour plus l'information consulter l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observations : toute personne désirant participer à l'enchère devrant consigner 1/3 au moins de la mise à prix à l'aide d'un avocat.

2019Y00033VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître El Arbi Zarrouk

Avocat près la cour d'appel

48 Rue d'Iran, Tunis, 2ème étage, Bureau n°7

Tél : 55611011

Matricule fiscal : 1191497/H/P/000

Partie poursuivante : AMEN BANK, société anonyme, représentée par son président directeur général, inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B1776041996, domicilié à Avenue Med V, Tunis (en sa qualité de poursuivant).

Partie saisie : Société Eco-village, société à responsabilité limitée (SARL), au nom de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le n°B14113962011 ayant son siège social à la Route Bellarijia 8189 Jendouba, et lorsqu'il le faut au domicile de l'administrateur judiciaire Akram Chriti, sis à la rue Ibn Eljazzar Lafayette, Tunis,

Avocat poursuivant : Maître El Arbi Zarrouk, domicilie à 48 Rue d'Iran, Tunis, 2ème étage Bureau n°7.

L'immeuble saisi : la propriété dénommée "El Ghazala" objet du titre foncier n°10152 Jendouba d'une superficie 9246 m² composée de 9246 parts sis à Jendouba inscrite au nom de la société débitrice sur le titre foncier en date du 22 mars 2012 dépôt Jendouba volume 12/2 numéro 1403, consistant en un terrain d'une superficie de 9246 m² quasi triangulaire proclive du Kebla vers le fonds située à Bellarijia Jendouba Nord, Jendouba. Limitée du coté de l'Est par un terrain agricole revenant au tiers et du coté de West par un terrain agricole revenant aussi au tiers. D'un autre coté le terrain est limité par le titre foncier n°161355 comprenant une partie du complexe de loisir appartenant à la propriété saisie et au fond limitée par la route régionale 59. La propriété contient une espace de plaisir composée d'une espace réservée aux familles, un café, une salle des fêtes qui se trouve à droite de celui qui accède au complexe de loisir, juste à coté de cette salle il se trouve une piscine d'enfants. Elle contient aussi quelques chambres pour repos des voyageurs.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à six cent trente sept mille trois cent dinars (637. 300 D, 000) à laquelle il s'ajoute les frais et honoraires à fixer par le tribunal.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu mardi 7 mai 2019 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Jendouba sis à Jendouba.

Les conditions de participation aux enchères.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine tout au long de la journée.

Pour d'amples l'enseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Jendouba pour consulter le cahier des charges.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix, ou présentation d'un chèque certifié portant le dit montant ou encore une garantie bancaire irrévocable dudit montant. Pour les étrangers il faut de plus, le cas échéant, obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019401645VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : La Banque de Tunisie et des Emirates «BTE», S.A, Siège social, 05 Bis Rue Mohamed Badra Tunis - Représentée par son PDG, RC B140831996, MF 015094B.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna - Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah I tél. 71 230 203.

Partie poursuivie : Mr Salah Ben Hédi Zouaoui, CIN n°00833266. Quincaillerie Salah Zouaoui. MF n°113842MAC000, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Sidi Thabet Ariana 2020.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété objet du titre foncier n° 33130 Ariana située à Henchir Jabbess Sidi Thabet Ariana, d'une superficie de 1861 m², qui consiste en un terrain nu du côté du

village Jabbess, lequel village est constitué d'habitations anarchiques, le terrain est situé sur une ponte dangereuse dont une partie est constituée d'une vallée.

Mise à prix : est fixée à la somme de vingt milles Dinars (20.000DT000) frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 20 mai 2019 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance d'Ariana.

Observation : La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2019401659VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : La Banque de Tunisie et des Emirates «BTE», S.A, Siège social, 05 Bis Rue Mohamed Badra Tunis - Représentée par son PDG, RC B140831996, MF 015094B.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna - Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah I tel 71 230 203.

Partie poursuivie : Mr Zouhaier Ben Amor Lahzami, CIN n°00301354, demeurant au n°32 Bis rue Ali Belhouane Ariana.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité des parts indivises revenant à la partie poursuivie soit 2457600/19353600 Parts dans la propriété dénommée «Azza» objet du titre foncier n° 3674 Ariana, sise à Jâafar 1 sur la route de Raoued près de la mosquée El Mehdi, la dite propriété consiste en un lot de terrain d'une superficie de 800 m² viabilisé pour la construction d'un complexe à usage de commerce et habitation de type un rez-de-chaussée et 6 étages.

Mise à prix : est fixée à la somme de un million quatre cents soixante douze milles sept cents vingt sept dinars (1.472.727DT000) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le lundi 20 mai 2019 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance d'Ariana.

Observation : La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2019401660VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de redressement judiciaire

Sté NEJMA RADIO FM

Av. 14 Janvier Route Touristique Kantaoui 4089 H

Sousse - Sousse

M.F : 1405572PMA000

RC : B91127912015

CNSS : N°348986-77

Le tribunal de 1ère instance de Sousse 2 a décidé le 25/3/2019 l'ouverture des procédures de règlement judiciaire de la société Nejma Radio FM.

Madame Raouya Hamila a été nommé juge commissaire.

Monsieur Naoufel Bouzgarrou, Administrateur Judiciaire, dont l'adresse est 11 Avenue Tahar Sfar 4000 Sousse, a été nommé pour élaborer un plan de redressement de l'entreprise.

Ainsi les créanciers de l'entreprise sont tenus de déclarer leurs créances certaines et définitives justifiées par des pièces légales auprès de l'administrateur judiciaire à son adresse 11, avenue Tahar Sfar 4000 Sousse dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2019S00535VEPA2

Ordonnance d'ouverture du règlement judiciaire Bénéficiaire

Société Polyclinique Okba Kairouan dont

Matricule fiscal : 455036NAM000

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Kairouan

Affaire n° : 2019/46

Vu la demande du bénéfice «société Polyclinique Okba Kairouan» du règlement judiciaire et vu la Loi n° 2016/36 du 29/4/2016 relative aux procédures collectives et vu l'avis de la commission du suivi des entreprises en difficultés économiques selon sa correspondance n°41 du 25/02/2019 et tous les justificatifs produits et déterminés au sens de l'Article 417.

Attendu que toutes les conditions sont remplies pour le demandeur du règlement au sens de l'Article 435 ainsi que la condition de compétence pour statuer au sens de l'Article 414.

Attendu que l'article 434 du Code de Commerce dit que : peut bénéficier du règlement judiciaire toute entreprise en état de cessation du paiement de ses dettes».

Attendu que l'article 436 dit que : «S'il s'avère que la demande d'ouverture du règlement judiciaire est fondée, le président du tribunal de première instance ordonne le déclenchement de la procédure de règlement Judiciaire».

Ordonnons l'ouverture des procédures du règlement judicaire ainsi qu'une période d'observation de neuf mois à partir de la date de la présente ordonnance et la suspension des actes d'exécution et des délais de déchéances envers le débiteur au sens de l'article 449 et ce en considérant la date de l'ordonnance de la présente décision comme date de cessation de paiement et désignation de Mr. Raouf Abdellaoui un juge chargé du contrôle et Mr. Mondher Negra un Administrateur Judiciaire afin d'exécuter toutes les taches qui lui sont attribuées en application de la loi sus-indiquées et se charger personnellement de faire l'inventaire des biens de la société, les estimer et déposer une copie de l'inventaire au greffe du Tribunal et il doit présenter un rapport initial dans un délai ne pas dépassant deux mois à propos la situation économique, financière et sociale de l'Entreprise et il doit contrôler les affaires de gestion et il est strictement interdit au débiteur de céder n'importe quel élément Financier de l'entreprise sans avoir besoin d'une autorisation spéciale et l'administrateur judiciaire examine le plan de redressement proposé par le débiteur et le modifie le cas échéant au sens de l'Article 452 sans dépasser le délai prévu ainsi que achèvement toutes les publications requises.

2019H00092VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société TISSAGE DU NORD "TINO"

Société anonyme

RC : N°B1124551997 (Tribunal de Première Instance de Manouba)

Capital : 1.350.000,000 dinars

Siège social : 20 Rue de l'Imprimerie Ksar Said La Mannouba

En vertu du jugement n°55 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 13/02/2019 il a été déclaré, en premier ressort, la faillite du société tissage du nord "TINO'" inscrite au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Manouba, son siège social au 20 rue de l'imprimerie zone industrielle de ksar Saïd La Mannouba, l'autorisation de mettre des scellés sur tous ce qui doit être scellés, faire les publications juridique nécessaires et la nomination de Mm Selma Baraketi Juge-commissaire et Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette Tunis en qualité dé Syndic de faillite et l'autorisation au tribunal d'enregistrer ce jugement au registre de commerce de la société.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties au syndic de faillite sus indiqué conformément .aux articles 497 et suivants du code de commerce, soit directement contre décharge à son bureau sis au 19, rue de Libye 4ème Etage Lafayette Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception au même adresse.

2019401644VEPA2

Jugement préparatoire "décision d'ouverture de la procédure de cession"

Société d'animation et de loisir «FREETIME»

R.C : B1115711998

M.F : 0633578J/M/000

Société anonyme

En vertu de la décision préparatoire dans l'affaire numéro 694 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 27/3/2019, le tribunal à constaté la non exécution du plan de sauvetage de la part de la société d'animation et de loisir FREETIME; a décidé l'annulation du plan de sauvetage et la cession de la société aux tiers avec la nomination de l'expert Monsieur Mokhless Ben Youssef pour réaliser l'opération de la cession selon un cahier de charge dans un délai de 20 jours à partir de la date du jugement, de recevoir les offres; de les présenter au tribunal sous la supervision du juge Noura Dalai ; d'inscrire cette décision sur le registre de commerce de la société; de la publié sur le journal officiel de la République Tunisienne et ce à la charge du demandeur du règlement judicaire, il a été décidé aussi l'interdiction aux administrateurs de la société et les propriétaires du capital toute cession de l'actif de la société ou toute autre cession des actions ou cause tout endettement par hypothèque de l'entreprise et d'informer le comité de suivi des entreprises en difficultés de ce jugement.

2019401646VEPA2

Changement du liquidateur

En vertu d'une ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis en date du 4/3/2019, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé liquidateur de l'héritage du Feu Mohamed Ben Chedhli Elkasstali au lieu du liquidateur Mr Mohamed Lahbib Chikh.

Toute personne ayant intérêt ou relation avec l'héritage du feu Mohamed Ben Chedhli Elkasteli est piré de prendre contacte avec le

liquidateur judiciaire Maître Mokhless Ben Youssef à son adresse 55, Rue Kheireddine Pacha 2ém étage - A2 Monplaisir - Tunis.

2019401647VEPA2

Clôture de mission de liquidation

Monsieur Khoufi Houssem le liquidateur avise et informe par la présente que, conformément à l'ordonnance sur requête rendue en référé le 8 avril 2019 au tribunal de première instance de Tunis, Monsieur le juge commissaire, chargé du contrôle de la mission de liquidation n°24/2016 de la succession du défunt Ali Boujomaa Jlassi, a ordonné la clôture de cette mission et le dépôt du dossier au greffe du tribunal.

2019401649VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Univers Participations SICAF

Société anonyme : Société d'investissement

A capital fixe au capital social de 500 000 Dinars.

Siège social : C/O BTK-10 bis, avenue Mohamed V-1001 Tunis

M.F : 0846838 R/M/N/000

R.C : B139172003

Les actionnaires de la société Univers Participations SICAF, filiale de la BTK- Groupe BPCE Inter, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra mardi 30 avril 2019 à 11h au siège social de la société, sis au 10 bis avenue Mohamed V-1001 Tunis, immeuble BTK, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions courant l'exercice 2018.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7. Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2019.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2019-2021.

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2021.

10. Pouvoir pour formalités.

2019T00618SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société L'Edification Immobilière EDIM

S.A au capital de 825.000 D

126, rue de Yougoslavie Tunis 1000

RC : N°B15051997

Mat. CNSS : 55215-22

Messieurs les actionnaires de la société L'Edification Immobilière sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 02/5/2019 à 11H au siège de la société sise à l'immeuble Gabboudia n°21 Av. Hédi Nouira Ennaser 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

- Examen des états financiers au 31/12/2018.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

- Affectation du résultat 2018.

- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes 2019, 2020, 2021.

- Ratification du changement de siège social de la société

- Pouvoirs.

2019T00622SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

SCET-TUNISIE INTERNATIONAL

SA au capital de 10.000 D

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad, 1002 Tunis Belvédère

RC : B2468392006

MF : 0984183TAM000

CNSS : 253056-80

Messieurs les actionnaires de la société SCET-TUNISIE INTERNATIONAL sont convoqués le vendredi 3 Mai 2019 au siège social sis au 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis Belvédère ;

1. En assemblée générale ordinaire à 11 h en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant le Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2. En assemblée générale extraordinaire à 11 H 30, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cessation d'activité

- Liquidation de la Société

- Nomination d'un liquidateur.

2019T00624SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE AFRICAINE DES PEINTURES S.A

Au capital de 29.172.640,000 dinars

Z.I. Rue de la physique, 2013 Ben Arous

M.F : 002495 X/A/M/000

N° CNSS : 00064525-20

Les actionnaires de la Compagnie Africaine des Peintures «C.A.P.» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 15/5/2019 à 10 Heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018 ;

2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes concernant le même exercice ;

3. Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents annexes relatifs au dit exercice ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice;

6. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

7. Approbation des états financiers consolidés;

8. Approbation de la distribution de dividendes;

9. Allocation des jetons de présence;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R01052SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

GROUPEMENT COMMERCIAL TUNISIEN

"GCT"

S.A. au capital de 100.000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Mégrine Riadh

MF : 026676D P M 000

RC : B125141997

Messieurs les actionnaires de la Société «GROUPEMENT COMMERCIAL TUNISIEN - GCT» sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège social, le 10 mai 2019 à douze heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation financière de la société à l'égard des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2019R01053SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté SOFRIFAC AC SA

SA au capital 1.332.100 DT

SS : Z.I Radés II route du bac 2040 Ben Arous

RC : B159242002

MF : 817951E/A/M/000

Les actionnaires de la société SOFRIFAC SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 3/5/2019 à 17h au siège de la société sis à la Z.I Radés II route du bac 2040 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Renouvellement du mandat des administrateurs.

2- Questions diverses.

2019R01064SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HANNIBAL LEASE

Société anonyme

Au capital de 40.180.000 DT

Siège social : Rue du Lac Mâlaren, Immeuble Triki, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RCS : B138962001

MF : 766895 F/A/M/000

Messieurs les actionnaires d'Hannibal Lease S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 30 avril 2019 à 10 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis aux Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2018.

- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du Il Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers.

- Quitus aux Administrateurs.

- Reclassement au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement constaté antérieurement à 2014.

- Affectation du résultat 2018.

- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2019 et en 2020 dans la limite de cent cinquante millions de Dinars (150.000.000 DT), et d'en fixer les conditions et modalités.

- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes pour une période de 3 ans qui s'achève à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2021.

- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2019.

- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2019.

- Pouvoir pour formalités.

2019R01070SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MULTILAB

SA au capital 126 000 DT

Siège social : 02 Rue Amdoun Borj Louzir Ariana

RC : B139412000

MF : 0741267ZAM000

Les actionnaires de la société anonyme MULTILAB, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le 3 mai 2019 à 11 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société au cours d'exercice 2018

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatif à l'exercice 2018

- Approbation des conventions règlementées effectuées en 2018

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2018

- Affectation des résultats de l'exercice 2018

- Questions diverses.

2019R01072SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société "Clinique Echifa"

Société anonyme

Au capital de 525.000,000 dinars

Ne faisant pas appel public à l'Epargne

Siège social : Cité Administrative Kasserine Tunisie

Matricule fiscal : N°527532Z/A/M/000

RC : B115061996

Messieurs les actionnaires de la Société «Clinique Echifa» sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra lundi 6 mai 2019 à 12h à Résidence Titanium 3ème étage Bureau B35 Rue de l'Ile de Djerba Lac 2 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital;

2) Conversion des comptes courants associés en capital.

2019R01073SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "Clinique Echifa"

Société anonyme

Au capital de 525.000,000 dinars

Ne faisant pas appel public à l'Epargne

Siège social : Cité Administrative Kasserine Tunisie

Matricule fiscal : N°527532Z/A/M/000

RC : N°B115061996

Messieurs les actionnaires de la Société «Clinique Echifa» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi 6 mai 2019 à 10h à Résidence Titanium 3ème étage Bureau B35 Rue de l'Ile de Djerba Lac2 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée et des modalités de sa convocation ;

2) Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017 ;

3) Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes et des états financiers relatifs à l'exercice 2017;

4) Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2017;

5) Quitus des Administrateurs ;

6) Fixation du montant des jetons de présence.

7) Pouvoirs.

2019R01074SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

COTREL

S.A. au capital de 40 000 000 DT

Siège social : Z.I. Bordj Cedria 2050 Hammam-Lif

Identifiant Unique n° : 12628X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne de Ressorts à Lames «COTREL S.A.» sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le 2 mai 2019 à 11 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation de capital de la Société

2- Changement de la dénomination sociale de la société

3- Mise à jour des statuts.

2019R01075SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COTREL

S.A. au capital de 40 000 000 DT

Siège social : Z.I. Bordj Cedria 2050 Hammam-Lif

Identifiant Unique : N°12628X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne de Ressorts à Lames «COTREL S.A.» sont invités à

se réunir en assemblée générale ordinaire le 2 mai 2019 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

2- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Jetons de présence.

5- Affectation de résultat de l'exercice 2018

6- Renouvellement de mandats d'Administrateurs

7- Approbation de signature de deux contrats d'échange avec des sociétés voisines.

2019R01076SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIAN INTERNATIONAL

P&I CORRESPONDENT

S.A. au capital de 500.000 D.T

Messieurs les actionnaires de la TUNISIAN INTERNATIONAL P&1 CORRESPONDENT, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 3 mai 2019 à 15h à la Zone Portuaire de Radés, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,

2/ Lecture du Rapport Général et spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2018,

3/ Examen et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018,

4/ Approbation des conventions réglementées,

5/ Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018,

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2018,

7/ Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

8/ Révocation et nomination d'un nouvel administrateur.

2019R01079SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : ITT HOTEL CORPORATION OF TUNISIA

Code TVA : 009406J/A/M 000

RC : B1127851997

Les actionnaires de la société ITT Hôtel Corporation of Tunisia, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2019 à 14H30 à l'hôtel Royal Salem et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'année 2018.

2. Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'année 2018.

3. L'approbation des états financiers arrêtés de l'année 2018.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Nomination des administrateurs.

7. Questions diverses.

2019S00526SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique

MARHABA BELVEDERE

Les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique Marhaba Belvédère, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2019 à 11H à l'hôtel Royal Salem et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'année 2018.

2. Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'année 2018.

3. L'approbation des états financiers arrêtés de l'année 2018.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Nomination des administrateurs.

7. Nomination du commissaire aux comptes.

8. Questions diverses.

2019S00527SANB3

Convocation

HOTEL MARHABA SALEM RESORT

S.A au capital de 2.975.000

Registre de commerce : 3573

R.C : B165951997

MF : 009272N

CNSS : 39995-31

Messieurs les Actionnaires de la Société Hôtelière Touristique Hôtel Salem à Sousse, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2019 à 10H du Matin à l'hôtel ROYAL SALEM à Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2018

- Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'exercice 2018

- L'approbation des états financiers arrêtés de l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Renouvellement partiel du conseil d'administration

- Questions diverses.

2019S00528SANB3

Convocation

Société Les Sables D'or

Siège social : Hôtel Royal Salem

Boulevard 14 Janvier 2011 - 4039 Sousse Tunisie

Messieurs les Actionnaires de la Société immobilière les sables d'or à Sousse, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2019 à 15h à l'hôtel ROYAL SALEM à Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'Activité de la Société durant l'exercice 2018.

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018

- Examen et approbation du Bilan et des comptes annexes relatifs à l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des Résultats

- Renouvellement du Conseil d'Administration

- Renouvellement du Mandat des commissaires aux comptes

- Questions diverses.

2019S00529SANB3

MAGHREB PARTICIPATION HOLDING S.A

Société anonyme

Au capital social de 21.500.000 D

Siège social : Immeuble la Brise du Lac - Rue du Lac Mâlaren 1053 Les Berges du Lac

MF : 1031657 R/A/M/000

RC : B0193792007

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire le mardi 30 avril 2019 à 15h00mn, à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ainsi que des conventions réglementées.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

2019401637SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«SOTRABAT IMMOBILIERE S.A»

Capital social : 31 685 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 001514C/P/M/000

RC : B1102661996

M. les actionnaires de la Société «Sotrabat Immobilière S.A», sont convoqués le mardi 30 avril 2019 en assemblée générale ordinaire à 10h, au siège de la société sis Rue 8612 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2018

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ainsi que des conventions réglementées,

4- Affectation du résultat de l'exercice 2018,

5- Quitus aux Administrateurs.

2019401638SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«INVESTEC S.A»

Siège social : Immeuble La Brise du Lac - Rue du Lac Mâlaren - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Capital social : 15000 000 DT

M.F : 1002943 H/A/M/000

R.C : B2430862007

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire le mardi 30 avril 2019 à 16h00mn, à la Rue 8612, Impasse n° 4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice st sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ainsi que des conventions réglementées.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

7. Désignation de commissaires aux comptes.

2019401639SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DISCOVERY INFORMATIQUE

Société anonyme

Au capital de 931400 Dinars

Siège social : Angle Rue du Métal Rue des Entrepreneurs Zone Industrielle Charguia II 2035 Tunis Carthage.

Identifiant Unique au RNE 0447258E

M.F : 0447258EAM000

Affiliation CNSS : 181016-14

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 mai 2019 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de l'exercice 2018 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes;

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2018;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats ;

- Fixation des jetons de présence ;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;

- Pouvoirs pour formalités.

2019401640SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le mardi 7 mai 2019

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière «S.C.I.F.»

Intermédiaire en Bourse - agrément n°34/95 du 25/12/1995

S. A. au capital de 1.000.000 D

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 -Tunis

Les actionnaires de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 7 mai 2019 à 10 heures au siège de la société, sis au 10 bis, A venue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2018 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018;

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

4) Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

5) Quitus aux administrateurs ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

7) Nomination d'administrateurs.

2019401648SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COTUGRAIN HORTIMAG S.A

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine

Identifiant unique : 0033067 A

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 6 mai 2019 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

5. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

8. Nomination des membres du conseil d'administration;

9. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2019401651SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

ALUBAF INTERNATIONAL BANK - TUNIS

Société anonyme

Au capital de 25,000,000 dollars

Siège social : Rue de la Bourse, Les Jardins du Lac II Tunis

I.R.C. : B199771998

M.F. : 030554Y/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Alubaf International Bank - Tunis sont invités à se réunir en assemblée

générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 02/05/2019 à 12 heures au siège de la Banque sis à la Rue de la Bourse, Les Jardins du Lac II Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports moraux et financiers du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

3. Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2018.

4. Approbation de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018.

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

6. Revue de la composition du conseil d'administration.

7. Détermination du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2019.

8. Désignation des commissaires aux comptes au titre des exercices 2019-2020-2021.

Vous êtes en outre avisés que tous les rapports destinés à cette assemblée sont tenus à votre disposition au siège social de la société durant le délai légal.

2019401654SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire &

Assemblée générale extraordinaire

SOTEFI

S.A. au capital de 15 000 000 dinars

Siège social : Impasse de l'Union du Maghreb Arabe n° 5 - 2036 La Soukra

Identifiant unique au R.N.E : 0000345 Z

M.F : 0000345 Z AM 000

Affiliation CNSS : 15.017-79

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister aux assemblées générales :

1/ Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 9 mai 2019 à 11h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2018,

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2018;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés ;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers et des états financiers consolidés;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats ;

- Distribution de dividendes ;

- Fixation des jetons de présence ;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;

- Nomination des administrateurs ;

- Désignation d'un commissaire aux comptes de la société et du Groupe SOTEFI;

- Délégation de pouvoirs.

2/ Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le même jour à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du l'apport du conseil d'administration ;

- Augmentation dé capital par incorporation du compte spécial d'investissement et par prélèvement sur les résultats reportés;

- Attribution des actions gratuites;

- Modification de l'article 6 des statuts,

- Délégation de pouvoirs.

2019401655SANB3

Société «Slama Frères» SA

Société anonyme

Au capital de 18.705.000 Dinars

Siège social : Avenue de L'environnement ; Route de Mateur-2021 Oued Ellil

R.C : B148801997

M.F : 5624 A M 000

I. Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire Société Slama Frères, Société Anonyme au capital de 18.705.000 dinars Siège social : Avenue de l'Environnement - 2021, Oued Ellil M.F n°5624 A R.C n°B148801997 Manouba, Code CNSS : 43148/80 Messieurs les actionnaires nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société Slama Frères qui aura lieu le jeudi 25 avril 2019 à neuf heures, au 01, Rue du Lac Toba, les Berges du Lac Tunis et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement du délai imparti pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2017;

2. Lecture et approbation des états financiers de l'exercice 2017 ;

3. Lecture et approbation du rapport du conseil de l'exercice 2017 ;

4. Lecture des rapports général ct spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017 ;

5. Affectation des résultats ;

6. Approbation des conventions;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration ;

8. Questions diverses;

9. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

II. Messieurs les actionnaires de la Société Slama Frères sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 25 avril 2019 à douze heures à l'Avenue de l'Environnement; au 01, Rue du Lac Toba, les Berges du Lac Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation du compte spécial d'investissement;

2. Modification statutaire;

3. Questions diverses;

4. Pouvoirs pour formalités.

2019401661SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement du Groupe STB «STB INVEST»

SA au capital de 36.000.000 DT

34, Avenue Hédi Karray -Cité des Sciences-1004 Tunis

RC : B186241996

CNSS : 00222663-48

MF : 341552A/P/M000

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement du Groupe STB «STB. INVEST» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 mai 2019 à 11H au siège de la STB, rue Hédi Nouira - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ;

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

5. Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

8. Allocation des jetons de présence;

9. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2019401665SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAR PRO

S.A. au capital de 500.000 dinars

Siège social : 14, rue 8611 Z.I La Charguia 1 - 1080 Tunis Cedex

Les actionnaires de la Société CAR PRO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 24 avril 2019 à 10h30, au siège de la société sise au 14, rue 8611 Z.I. Charguia 1 - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des conditions de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31.12.2018.

4- Examen des rapports du commissaire aux comptes à l'assemblée générale ordinaire sur l'exercice 2018.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

2019401666SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles

«EL WAFA» ENFIDHA

Messieurs les adhérents de la S.M.B.S.A "EL WAFA Enfidha" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 02 mai 2019 à 10h au siége de la société pour statuer sur l'ordre du jour qui suit :

1) Lecture des rapports moraux et financiers pour l'exercice 2018.

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018.

3) Discussion, approbation des rapports et octroi du quitus aux administrateurs.

4) Actualisation de la liste des adhérents.

Observation :

Tout adhérent peut donner procuration à un autre adhérent pour le représenter à l'assemblée générale.

2019S00525SODB3

Assemblée générale

Société mutuelle de base de service agricole

«ETTAOUFIK» Moknine

M. CNSS : 62862-36

M.F : 0002255600/D/M/N

Le conseil d'administration de la société mutuelle de service agricole "ETTAOUFIK" à Moknine porte à la connaissance de tous les sociétaires que l'assemblée générale à l'exercice 2017 se tiendra le samedi 4 mai 2019 à dar elmounadhamet à Moknine à partir de 8H du matin.

Ordre du jour :

- Lecture du rapport moral relatif à la gestion de 2017 ;

- Lecture du rapport financier relatif à la gestion de 2017 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à la gestion de 2017

- Approbation des rapports moraux et financiers et des comptes arrêtés au 31/12/2017

- Quitus aux gestionnaires au titre de l'exercice 2017 ;

- Réactualisation de la liste des adhérents ;

- Election du tiers du conseil d'administration.

Les postulants doivent adresser leurs candidatures par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration

Le délai de présentation des candidatures est du 23/4/2019 jusqu'au 29/4/2019

Les PV des réunions du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers peuvent être consultés par les secrétaires 8 jours avant la tenue de l'assemblée générale au siège de la société.

NB :

- Se prémunir d'une pièce d'identité officielle.

- L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié pour le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayant droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2019S00536SODB3

Assemblée générale extraordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles

"El Bassatine" Saltnia - Sfax

Le président du conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricoles "El Bassatine" à Saltnia de la délégation de Sakiet Eddayer - Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue jeudi le 2 mai 2019 à 9 heures et demi du matin au siège de la société mutuelle à Saltnia au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Possibilité de décision de vendre le siège (local) de la société mutuelle,

- Transfert du siège social de la société mutuelle.

2019X00556SODB3

DIVERS

Avis au public

Nomination d'un tuteur

Nomination d'un tuteur Après le jugement prononcé à l'interdiction du nommé Abdesslem Madani par faible d'esprit par le tribunal de 1ère instance de Médenine sous le n°30513 le 17 novembre 2014. Le juge des tutelles de 1ère instance de Médenine et d'après le jugement n°2354 le 22 septembre2015 a nommé Madame Nejia Bent Salah Bouaziz comme tuteur sur son époux pour administrer ses biens conformément à la loi.

2019R01051DIVD2

Avis

Les héritiers de Mr Rachid Ben Hassan Ben Amor annoncent qu'ils possèdent -1- un terrain bâti d'une superficie de 517.80m² et -2-une maison ouest située route de Lafrane km 02 Sfax leurs titres de propriété/ont disparu il veulent avoir les extraits des actes originaux tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda Ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00560DIVD2

Avis de perte

Je suis Mabrouk Ben Hamouda, né le 14/12/1936, titulaire d'une carte d'Identité nationale numéro 01012319 délivrée en Tunisie le 5/01/1998, j'ai perdu le titre de propriété numéro 12312/02 faisant l'objet du numéro d'enregistrement foncier 90064 de Sfax, sise secrétariat de Chaffar Mahres à Sfax.

Veuillez annoncer la perte dans le J.O.R.T après un mois à compter de la date du dépôt du média auprès de la direction de l'immobilier à Sfax.

2019X00561DIVD2

Avis au public

Selon l'autorisation n°164 accordée par Mr le Gouverneur de Gabés au Président du Comité chargé de superviser la Construction de la mosquée Al-Rahman sis à «mtorrech plage» de la municipalité de Gabès-Sud le 28 octobre 2016.

Après l'initiation de la secrétaire aux finances régionales, Gabès n°2872 le 19 octobre 2016.

Selon lequel une souscription publique de 50 mille dinars (50.000) par lequel les abonnements des dons sont vendus.

Les fonds sont également collectés dans un compte bancaire au sein de (Attijari banque) agence Gabès

Numéro du compte courant 04 705 012 0045 611811 50 TN.

2019Z00104DIVD2

Perte du titre de propriété

M. Al-Azhar bn Farahat Feroui déclare la perte du titre n°13520 Objet du numéro de titre foncier 51241 Kairouan, situé à Dakhila, Sebikha, kairawen selon un certificat de perte délivré par le Centre de la Garde nationale à Sabikha le 25 février 2019, sous le numéro 38.

2019H00091DIVD2

Avis

Madame Hayet Bent El Habib Ben Ali Ayedi domiciliée à cité el Omran Ouled Haffouz Sidi Bouzid avise au public la perte du titre de propriété n°13-64769 objet du titre foncier n°85958 Sidi Bouzid et toutes oppositions seront acceptées à son adresse dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk daté le 6-4-2019.

2019Y00032DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Annonce n°2019R 0928 APS F1 parue au JORT n°38 le 28/3/2019 page n°1577.

Lire :

- Tennis Club des Iles Kerkennah au lieu de Club de tennis des îles de Kerkennah

- Trésorier : Mr Rchid Hdider au lieu de Rchid Hdida.

2019R01063RECZ9

Rectificatif

Société BONNIE ET KLYDE

SARL au capital de 25 000 dinars

Siège social : Résidence El Karama Appt E 3 - 2ème étage - Les Berges du Lac Tunis

MF n° : 1567534F/A/M/000

Annonce n°2018GO01324 du 16/5/2018 page 3331

Lire Bonnie ET Klyde au lieu Bonnie et Clyde.

2019401658RECZ9

Stratégie Actions SICAV -SA
Bilan arrêté au 31/12/2018
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille titre	**2 735 871**	**5 354 781**
Actions et droits rattachés	2 445 620	5 109 844
Obligations et valeurs assimilées	93 330	107 140
Titres des organismes de placement collectifs	196 921	137 797
Placement monétaires et disponibilités	**1 315 496**	**1 885 335**
Placements Monétaires	499 693	498 672
Disponibilités	815 803	1 386 663
Créances d'exploitation	300	-
Autres actifs	-	-
Total Actif	**4 051 667**	**7 240 116**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	17 271	28 058
Autres Créditeurs Divers	4 825	6 768
Total Passif	**22 096**	**34 826**
ACTIF NET		
Capital	3 976 330	7 109 770
Somme distribuables	**53 241**	**95 520**
Somme distribuables des exercices antérieurs	-	-
Somme distribuables de l'exercice en cours	53 241	95 520
ACTIF NET	**4 029 571**	**7 205 290**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**4 051 667**	**7 240 116**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

Stratégie Actions SICAV -SA
État de résultat au 31/12/2018
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2018	31/12/2017
Revenus du Portefeuille titres	**175 074**	**213 258**
Dividendes	170 435	207 314
Revenu des obligations et valeurs assimilées	4 639	5 944
Revenus des placements monétaires	**49 333**	**68 916**
Total des revenus de placements	**224 407**	**282 174**
Charges de gestion des placements	-96 666	-120 784
REVENUS NET DES PLACEMENTS	**127 741**	**161 390**
Autres produits	-	-
Autres charges	-27 309	-39 182
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**100 432**	**122 208**
Régularisation du résultat d'exploitation	-47 191	-26 688
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**53 241**	**95 520**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	47 191	26 688
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	77 323	65 537
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	386 744	30 607
Frais de négociation	-18 527	-13 591
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**545 972**	**204 761**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF.

Stratégie Actions SICAV - SA
État de Variation de l'actif net au 31/12/2018
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2018	31/12/2017
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**545 972**	**204 761**
Résultat d'exploitation	100 432	122 208
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	77 323	65 537
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	386 744	30 607
Frais de négociations	-18 527	-13 591
Distributions de dividendes	**-91 459**	**-141 114**
Transactions sur le capital	**-3 630 232**	**-1 738 716**
Souscription	**-**	**7 213**
Capital	-	6 892
Régularisation des sommes non distribuables	-	-76
Régularisation des sommes distribuables	-	397
Rachats	**-3 630 232**	**-1 745 929**
Capital	-3 359 587	-1 720 682
Régularisation des sommes non distribuables	-219 393	2 038
Régularisation des sommes distribuables	-51 252	-27 382
Droit de sortie	-	97
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-3 175 719**	**-1 675 069**
Actif net		
En début de période	7 205 290	8 880 359
En fin de période	4 029 571	7 205 290
Nombre d'actions		
En début de période	3 058	3 804
En fin de période	1 613	3 058
VALEUR LIQUIDATIVE	**2 498,184**	**2 356,210**
TAUX DE RENDEMENT	**7.35%**	**2.52%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

2019R01081BCFA5

SICAV Plus-SA
Bilan arrêté au 31/12/2018
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille titre	**1 803 371**	**2 428 145**
Actions et droits rattachés	43	33
Obligations et valeurs assimilées	1 803 328	2 427 892
Titres des organismes de placement collectif	-	220
Placement monétaires et disponibilités	**461 660**	**617 014**
Placements Monétaires	461 660	617 014
Disponibilités	-	-
Créances d'exploitation	**5 584**	**26 177**
Total Actif	**2 270 615**	**3 071 337**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5 240	7 134
Autres Créditeurs Divers	12 939	8 746
Total Passif	**18 179**	**15 880**
ACTIF NET		
Capital	2 180 115	2 969 893
Somme distribuables de l'exercice	72 321	85 564
ACTIF NET	**2 252 436**	**3 055 457**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**2 270 615**	**3 071 337**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF.

SICAV Plus -SA
État de résultat au 31/12/2018
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2018	31/12/2017
Revenus du Portefeuille titres	**105 556**	**136 268**
Revenus des actions	2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées	105 551	135 860
Revenus des Titres des organismes de placement collectifs	3	406
Revenus des placements monétaires	**16 317**	**13 506**
Total des revenus de placements	**121 873**	**149 774**
Charges de gestion des placements	-27 788	-35 635
REVENUS NET DES PLACEMENTS	**94 085**	**114 139**
Autres produits	19	-
Autres charges	-3 359	-4 209
Contribution conjoncturelle	-	- 8 672
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**90 745**	**101 258**
Régularisation du résultat d'exploitation	-18 424	-15 694
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**72 321**	**85 564**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	18 424	15 694
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 008	5 137
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	11 488	9 349
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**105 241**	**115 745**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF.

SICAV Plus - SA
État de Variation de l'actif net au 31/12/2018
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2018	31/12/2017
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**105 241**	**115 745**
Résultat d'exploitation	90 745	101 258
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 008	5 137
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	11 488	9 349
Transactions sur le capital	**-908 262**	**-807 925**
Souscription		
Capital	344 738	539 531
Régularisation des sommes non distribuables	10 966	12 544
Régularisation des sommes distribuables	16 453	20 836
Rachats		
Capital	-1 207 020	-1 305 502
Régularisation des sommes non distribuables	-38 522	-38 804
Régularisation des sommes distribuables	-34 877	-36 531
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-803 021**	**-692 180**
Actif net		
En début de période	3 055 457	3 747 637
En fin de période	2 252 436	3 055 457
Nombre d'actions		
En début de période	54 343	68 858
En fin de période	38 565	54 343
VALEUR LIQUIDATIVE	**58.406**	**56.225**
TAUX DE RENDEMENT	**3.88%**	**3.31%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF.

2019R01082BCFA5

Abonnement au Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis :** 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
*** 1002 - Lafayette :** 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
*** 4000 - Sousse :** Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
*** 3051 - Sfax :** Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :
C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :
S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :
B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus